



Paracha Ki Tavo *En bref*
Les Premices Deutéronome 26, 1 - 29, 8



Moïse enseigne au peuple : « Quand tu entreras sur la terre que D.ieu te donne en héritage éternel, que tu t'y installeras et que tu la cultiveras, tu apporteras les premiers fruits (*bikourim*) de tes vergers au Saint Temple, et tu déclareras ta gratitude pour tout ce que D.ieu a fait pour toi. » La paracha comprend aussi les lois relatives aux dîmes dues aux Lévites et aux pauvres. Elle détaille les instructions quant à la manière de prononcer les bénédictions et malédictions du haut du Mont Grizim et du Mont Ebal évoquées au début de la paracha de Reeh. Moïse rappelle aux Israélites qu'ils sont le peuple choisi par D.ieu et que, réciproquement, ils ont fait le choix de D.ieu. La dernière partie de Ki Tavo contient des paroles d'avertissement. Après avoir énuméré les bénédictions par lesquelles D.ieu récompensera le peuple quand il accomplira les Commandements de la Torah, Moïse rapporte longuement les terribles conséquences de leur abandon : maladie, famine, pauvreté, exil. Moïse conclut en déclarant qu'en ce jour, quarante ans après leur naissance en tant que peuple, les Israélites sont parvenus à avoir « un cœur pour savoir, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre ».

Haftarah de Ki Tavo *En bref* Ésaïe 60 : 1-22

La *haftarah* de cette semaine est la sixième d'une série de sept « *Haftarot* de Consolation ». Ces sept *haftarot* commencent le Shabbat qui suit Tisha beAv et se poursuivent jusqu'à Roch

**1- HORAIRE DES OFFICES
DE CHABBAT 2023 - 5783**

A) VENDREDI SOIR

1 SEPTEMBRE 2023 - 15 ÉLOUL 5783

Allumage: (A partir de 18h11) 19h15
Minha Kabbalat Chabbat: 18h30
Suivi de Arvit

B) CHABBAT - KI TAVO

2 SEPTEMBRE 2023 - 16 ÉLOUL 5783

Chahrit: 8h15 - Chiour: 17h50
Min'ha De Chabbat: 18h45
Séouda Shlishit et Siyoum
suivi de Arvit
Fin du Chabbat: 20h15
Rabenou Tam: 20h42

**2- HORAIRE DES
OFFICES DE SEMAINE**

Dimanche 3 SEPTEMBRE 2023

Sélihot: 6h30
Chahrit: 7h30
Min'ha suivi de Arvit: 18h05

LUNDI 4 SEPTEMBRE: JOUR FÉRIÉ

Sélihot: 6h30 - Chahrit: 7h30

MARDI 5 AU JEUDI 7 SEPTEMBRE

Sélihot: 5h00 - 6h15
Chahrit: 6h00 - 7h00
Min'ha de la semaine
suivi de Arvit: 18h00

**Trente-six aphorismes
du Baal Chem Tov**

16. Nos Sages ont dit que « la médisance tue trois personnes » : celui au sujet duquel on médite, celui qui médite et celui qui écoute. Il s'agit d'une mort spirituelle, ce qui est plus grave encore qu'un meurtre matériel.

Kollel Hékhhal Shalom

Dédié à la mémoire de
Éliran Elbaz Z"l
et Yaacov Saltiel Z"l

LUNDI: 19h15 - pour les Dames

Rav. Jérémie Asseraf

MARDI: 19h15 - Conférence du Mardi

Histoire Juive - Tout Public

Rav. Jérémie Asseraf

JEUDI: 19h30

Pensée juive

Rav. Jérémie Asseraf

**Tous les matins
Chiour de DAF HAYOMI
après le 2ième office**



Rabbin Jérémie Asseraf



Hachana. En termes élogieux, le prophète décrit ce qui se déroulera pendant la Rédemption. En commençant par la résurrection des morts et le rassemblement des exilés, en continuant avec la joie et l'abondance dont le peuple juif connaîtra alors, ainsi que les dons qui seront apportés à D.ieu de toutes les nations du monde. Enfin, la nation juive ne sera plus méprisée et tournée en dérision, il n'y aura plus de violence ni de deuil, et D.ieu fera briller Sa lumière éternelle sur Son peuple.

La cérémonie des prémices

Basé sur les enseignements du Rabbi de Loubavitch

Notre paracha contient une description de la cérémonie de l'offrande des premiers fruits du pays d'Israël, et indique la prière que devait réciter chaque personne au moment de l'offrande. Une particularité de cette prière est la manière dont elle souligne deux miracles : celui de Jacob délivré de Lavane, et celui de l'Exode d'Égypte. Pourquoi ces miracles et seulement ceux-ci devaient-ils être mentionnés ? Le Rabbi conclut qu'ils avaient une importance spéciale par rapport à la cérémonie des prémices, et il analyse la signification de cette offrande, et sa contrepartie dans notre temps.

1. Deux miracles

La paracha Ki Tavo commence avec la manière de procéder pour l'offrande des prémices au Sanctuaire, comme geste de gratitude envers D.ieu : Et tu prendras la parole, et tu diras devant l'Éternel ton D.ieu : « Un Araméen a détruit mon père ; et il descendit en Égypte avec peu de gens et y fixa son séjour... Et l'Éternel nous fit sortir d'Égypte avec une main forte... et Il nous a conduits dans ce lieu, et Il nous a donné ce pays, un pays où coulent le lait et le miel. Maintenant voici, j'ai apporté les prémices des fruits du sol que Tu m'as donné, ô Éternel. » La phrase « un Araméen a détruit mon père » est comprise

(par Rachi et d'autres) référant à l'intention de détruire Jacob, et partant, la entière. Ainsi, l'offrande des prémices était accompagnée de la reconnaissance de la délivrance accomplie par D.ieu en sauvant la nation de la destruction, une fois des mains de Lavane, et une autre fois des mains des Égyptiens, et aussi de Sa grâce en conduisant cette nation dans un pays « où coulent le lait et le miel ». Mais si l'intention de cette prière fut de mentionner la bonté de D.ieu, pourquoi seuls ces deux exemples furent-ils cités ? Il y eut bien d'autres miracles : la séparation de la Mer Rouge, la bataille contre les Amalécites, la manne et la source dans le désert, les guerres contre Si'hone et Og, etc. Peut-être pourrions-nous arguer que seuls Lavane et les Égyptiens menaçaient Israël d'extermination totale, et qu'ainsi la délivrance de ces deux adversaires était la plus fondamentale que celle d'aucun des autres miracles. Mais même en acceptant ce raisonnement, il y aurait une omission importante : la délivrance de Jacob et de ses enfants des mains de son frère Ésaü. Si ce dernier avait agi comme le craignait Jacob (« car je crains qu'il ne vienne et qu'il ne me frappe, avec la mère et les enfants »³), rien ne serait non plus resté du peuple juif. Ce qui est étrange également, c'est que Rachi ne soulève pas cette question. Car l'omission présente une difficulté dans la compréhension littérale du texte, et c'est la tâche du commentaire de Rachi de traiter de tous les problèmes à ce niveau. Du silence de ce dernier sur ce point, nous pouvons conclure qu'il n'y a, en fait, pas de problème ; et que par notre raisonnement ou en tenant compte des remarques précédentes de Rachi, nous pouvons comprendre pourquoi la délivrance de Jacob des mains d'Ésaü n'était pas appropriée à la prière sur les prémices.

comme se
Lavane de
nation juive

2. Danger réel ou potentiel

L'explication est peut-être qu'Ésaü ne constituait pas un danger réel. Car lorsqu'il rencontra Jacob après des années de séparation, il ne lui fit aucun mal. La menace était dans l'esprit de Jacob, dans son inquiétude et son appréhension. Lavane, il est vrai, ne fit pas, lui non plus, de mal à Jacob. Mais son intention de le faire fut comptée par D.ieu comme s'il avait effectivement fait ce qu'il avait projeté. Rachi expliquant pourquoi la Torah dit de Lavane : « un Araméen a détruit mon père », au lieu de « un Araméen a cherché à détruire... », déclare : « Parce qu'il avait l'intention de le faire, D.ieu considéra qu'il l'avait fait effectivement ; car s'agissant des nations du monde, le Saint, béni soit-il, compte les intentions comme des actes. » Ceci explique aussi l'accent mis dans le verset sur le fait que Lavane fut un Araméen. D'autre part Ésaü était un Juif, bien qu'apostat. Par conséquent, son intention de nuire à Jacob était considérée comme un danger possible plutôt qu'effectif ; et la délivrance de Jacob en cette occasion ne mérite pas de mention spéciale dans notre prière d'Action de grâces. Cependant, le dilemme demeure pour nous. Ou bien il est juste que nous mentionnions seulement la délivrance d'une situation dont le danger fut réel ; et dans ce cas, nous devrions inclure seulement la délivrance des mains des Égyptiens (quand la nation juive était affligée et opprimée). Car, en dernière analyse, Lavane ne fit aucun mal à Jacob. Et si D.ieu tint compte de son intention comme si elle avait été réalisée, cela s'applique seulement au châtement de Lavane, et n'a pas d'effet sur la situation de Jacob. Ou bien, nous devrions mentionner toutes les bontés de D.ieu, même si elles prirent seulement la forme d'une délivrance d'un danger possible ; et dans ce cas, nous devrions inclure l'épisode d'Ésaü dans notre prière. Force nous est donc de conclure que les deux miracles dirigés respectivement contre Lavane et les Égyptiens (et seulement contre eux) ont un rapport particulier avec le commandement prescrivant l'offrande des prémices du pays.

3. Un foyer permanent

L'offrande des premiers fruits devint obligatoire pour les Israélites seulement après qu'ils furent entrés dans le pays, qu'ils l'eurent conquis, réparti, et qu'ils y furent établis. De cela nous

pouvons voir que le commandement ne fut pas simplement de rendre grâce pour le don que fit D.ieu du pays, mais principalement pour avoir permis aux Israélites de s'y établir et d'en faire un foyer permanent. C'est seulement alors qu'ils purent en jouir dans la paix de l'esprit et seulement alors qu'ils firent l'offrande des prémices. Les fruits exprimaient la gratitude pour « le pays où coulent le lait et le miel », et pour la chance de l'habiter de façon permanente, « de manger de ses fruits et de se rassasier de ses bienfaits ». C'est donc pour souligner ce point que deux exemples furent choisis dans lesquels nos ancêtres vivaient en un lieu de façon permanente, et où – dans cette sécurité apparente – des ennemis se levèrent pour les détruire et furent vaincus par D.ieu. Ces deux cas soulignent avec force le don d'un pays permanent (« et Il nous a conduits en ce lieu ») d'où ne peuvent venir que le bien et la subsistance. C'est précisément dans ces deux exemples, Lavan et l'Égypte que le miracle eut lieu là où nos ancêtres s'étaient fait un foyer permanent. Jacob demeura en Syrie pendant vingt ans, et les Israélites vécurent en Égypte pendant deux cent dix ans. Et les termes de la prière : « En Araméen a détruit mon père ; et il descendit en Égypte », soulignent dès le début comment c'est du lieu même où ils s'étaient installés qu'apparut la menace de destruction. D'autre part, Ésaü affronta Jacob pendant son voyage, et les autres miracles en faveur d'Israël eurent lieu alors qu'il voyageait après avoir quitté l'Égypte, ou pendant son errance dans le désert. Ils n'ont pas de rapport avec ce sentiment particulier de gratitude qu'exprimèrent les Israélites après s'être établis dans un pays qui était le leur et qui débordait de bienfaits.

4. L'offrande et la prière

Quelle est l'analyse 'hassidique de l'offrande des prémices ? Il est expliqué dans *Or HaTarah* que le fruit d'un arbre est comparable à l'âme telle que revêtue dans le corps ; et que l'offrande des premiers fruits est un acte dont la signification est le rattachement de l'âme incarnée à sa source en D.ieu. Il est dit : « J'ai vu vos pères comme les premiers fruits du figuier ». Il en est de même du « père » de l'âme – sa source céleste : il est semblable aux premiers fruits. Ce rattachement de l'âme à sa source a deux parties : la montée de ce qui est attaché à la terre (l'offrande des fruits), et la descente de ce qui est céleste (la



HÉKHAL SHALOM NOTRE COMMUNAUTÉ



MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Rabbin Jérémie Asseraf, le président
Phillipe Tordjman le C.A et le Kahal présentent leurs sincères
félicitations et leurs vœux de bonheur à M. Paul Cohen et
famille pour la Bar-Mitzvah de son fils Yehouda Aviel Cohen

MAZAL-TOV

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ELIYAOU BEN YAKOT Z"L	16 Eloul - 2 SEPT
HAZIZA AVRAHAM BEN MESSODY Z"L	17 Eloul - 3 SEPT
MEYER ZAGURY BAR SULTANA Z"L	19 Eloul - 5 SEPT
MICHEL MEI ELBAZ BEN ESTHER Z"L	20 Eloul - 6 SEPT

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté.

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. David, Arié et Jonathan Haziza pour la
nahala de leur père Haziza Avraham Ben Messody Z"L.
2- M. Aimé, Jo, Gabriel & Karen Dahan pour la nahala
de leur père Eliyahou Ben Yakot Z"L.

mais pas avec joie. Maïmonide explique : « Même si vous avez servi D.ieu, vous ne l'avez pas servi avec joie, c'est là la source de toutes les afflictions. » Pourquoi une telle punition pour le simple manque de joie ? D.ieu ne nous a pas créés parfaits. Nous ne faisons pas toujours que du bien, et nous ne pouvons pas échapper à l'erreur. Mais si nous servons D.ieu avec joie, en lui montrant que nous sommes heureux et reconnaissants d'accomplir Ses commandements, notre joie inspire D.ieu à passer outre nos manquements. (Likoutei Torah 2:20c) Comme tout parent, D.ieu n'attend pas de nous les « cadeaux » les plus glamour et les plus chers. Il apprécie nos actes humbles, comme lorsque je me suis retenue de répéter un potin croustillant ou lorsque j'ai souri alors que j'avais envie de crier. D.ieu comprend à quel point chaque petit acte de sacrifice ou de retenue requiert des efforts de notre part. Tant que nous le faisons avec joie.

CHABBAT SHALOM

prière qui accompagne l'offrande). Ainsi la prière suggère l'idée d'attirer ici-bas ce qui est saint. Le voyage de Jacob chez Lavane fut une descente (depuis la spiritualité de Beersheba jusqu'à la corruption de 'Harane), comme le fut aussi le voyage des Israélites en Égypte. Et ce furent ces deux descentes qui précipitèrent les deux grands actes de grâce et de délivrance par lesquels le peuple juif fut sauvé de la destruction. La signification de cela s'étend à la vie de chaque juif. Il ne suffit pas que le Juif se satisfasse de sa propre ascension spirituelle, l'élévation de son âme par sa proximité avec D.ieu. Il doit aussi s'efforcer d'attirer ici-bas la spiritualité, dans le monde, et dans chaque aspect de son engagement - le monde de son travail et de sa vie sociale - jusqu'à ce que non seulement ceux-ci ne le distraient plus de sa quête de D.ieu, mais en deviennent même partie intégrante. Telles sont ses prémices ; et en les consacrant à la sainteté, il réalise le but pour lequel le monde a été créé : devenir, grâce aux efforts de l'homme, une demeure pour D.ieu.

Ce n'est pas ce que vous donnez qui compte, mais comment vous le donnez

C'est votre anniversaire. Vos jeunes enfants vous laissent dormir tard. En toute discrétion, ils préparent une carte, dessinée à la main, avec leurs plus beaux gribouillis multicolores. Ils dénichent un morceau de papier cadeau froissé pour emballer le collier de perles qu'ils ont fabriqué. Finalement, avec hésitation, ils vous remettent leur cadeau. Et, bien sûr, ce cadeau si modeste soit-il compte plus pour vous que le plus cher des bijoux. Maintenant, imaginez ces scénarios : Vous avez fait don d'une belle somme d'argent à une personne pauvre en difficulté. Vous avez fait la conversation à une voisine âgée qui ne peut pas sortir, pour égayer sa journée. Vous avez apporté un repas fait maison à une amie proche alitée. Ou vous avez lu à votre enfant son histoire du soir préférée... pour la quinzième fois. Formidable, n'est-ce pas ? Vous devriez vous sentir plutôt bien. Toutefois, il y a un ingrédient essentiel à ne pas oublier pour rendre cela spécial et apprécié. Pourquoi le modeste cadeau de vos enfants avait-il tellement de valeur à vos yeux ? Parce qu'il a été donné avec énormément d'amour et de joie. Ils vous ont offert ce qu'ils pouvaient, mais avec un cœur débordant. Si l'un de vos dons était fait sans joie, il perdrait sa beauté. Si ce même repas avait été offert avec ressentiment, il n'aurait tout simplement pas eu le même goût. Si vous aviez passé le temps auprès de votre voisine âgée ou de votre enfant, mais en colère ou irritée, ce geste aurait perdu tout son sens. Même si les personnes concernées avaient tiré quelque bénéfice de ce que vous leur avez donné, la chose aurait été dépourvue d'âme. À la fin de la lecture de la Torah de Ki Tavo, nous apprenons pourquoi D.ieu nous a envoyés en exil. « Parce que tu n'as pas servi D.ieu avec joie et gaieté de cœur, dans l'abondance de tout, tu serviras donc tes ennemis... » (Deutéronome 28,47-48) Différentes explications sont données sur le sens de ce passage. Rachi suggère que parce que nous n'avons pas servi D.ieu lorsqu'il nous a donné une abondance de bienfaits, nous servirons nos ennemis dans la pauvreté. Mais les mots semblent impliquer que nous avons effectivement servi D.ieu,

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollél - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovadia ben Merav Harari Z"L et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"L

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca